

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2013)

Heft: 1998

Artikel: "Lex USA" : ceux par qui le scandale arrive : les paradoxes de la défense à outrance du secret bancaire et de l'aide aux fraudeurs fiscaux étrangers

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secret bancaire et fisc: la transparence pour rétablir la confiance

Que ceux qui pouvaient frauder doivent désormais payer leur dû est dans l'intérêt des contribuables moins aisés

Lucien Erard - 08 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23628>

La **fureur** de Charles Poncet après la décision d'assouplir le secret bancaire pour les Suisses également, celle du conseiller national Christian Lüscher annonçant, avec des trémolos dans la voix, qu'autoriser le fisc à contrôler les comptes bancaires de contribuables soupçonnés de fraude va miner la confiance des citoyens dans l'Etat, laissent pour le moins rêveur: on sait aujourd'hui que l'évasion fiscale fait perdre dans le monde des centaines de milliards aux finances publiques.

On sait aussi que la Suisse et son secret bancaire contribuent très directement à empêcher d'imposer les plus riches, qui sont aussi les plus mobiles. Qui peut avoir confiance en un Etat qui contrôle l'imposition de la majeure partie de sa population

- la transmission au fisc de l'attestation de salaire n'a jamais été perçue comme une atteinte à la sphère privée - mais laisse les plus riches à l'abri du fisc?

Contrôler ceux qui ont la possibilité de frauder - les mieux lotis financièrement -, c'est gagner la confiance de tous ceux qui paient leurs impôts. Car les contribuables honnêtes finissent par penser que les défenseurs du secret bancaire ont peut-être quelque chose à cacher.

Que d'honnêtes citoyens aient fini par tricher sur de petites sommes, souvent héritées, lassés de se sentir les dindons de la farce, explique peut-être certaines réticences qu'il faudra, dans notre démocratie directe, désamorcer. Pour

accompagner la levée du secret bancaire, une amnistie fiscale partielle couvrant des délits mineurs devrait permettre de convaincre une large majorité. S'y ajoute la perspective d'un peu plus de justice fiscale, voire de réductions d'impôts pour une large partie de la population.

Gageons que pour la majorité, une imposition juste de tous les contribuables, grâce notamment au contrôle des comptes bancaires, ne peut qu'augmenter la confiance en un Etat qui se donnerait ainsi les moyens de traiter chacun de manière équitable. D'autant plus que les contribuables honnêtes n'auraient rien à craindre. En lançant leur **initiative** sur la protection de la sphère privée, des parlementaires bourgeois font pourtant le pari contraire.

«Lex USA»: ceux par qui le scandale arrive

Les paradoxes de la défense à outrance du secret bancaire et de l'aide aux fraudeurs fiscaux étrangers

Jean-Daniel Delley - 07 juin 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23620>

Les exigences américaines envers les banques helvétiques scandalisent les politiciens bourgeois. Des politiciens qui,

des décennies durant, ont fidèlement légitimé les activités délictueuses des établissements financiers en

bétonnant le secret bancaire et maintenant la distinction entre fraude et évasion fiscales. C'est là que réside le véritable

scandale.

«Trahison», «capitulation sans conditions», «arrogance néocoloniale», «chantage», «violation de la souveraineté nationale», les épithètes guerrières n'ont pas manqué pour dénoncer tout à la fois la prétendue faiblesse du Conseil fédéral et de la ministre des finances et les manières de cow-boy de l'administration américaine.

Resituer dans un contexte historique le conflit qui oppose le fisc et la justice américaine aux banques helvétiques, comme l'a fait le *Tages-Anzeiger* (1er juin 2013), permet de mieux apprécier les responsabilités. Dans cette affaire, la Suisse a compris trop tardivement et sous la pression que la crise financière a changé les règles du jeu. Et, pour ce qui est de la manière d'agir des Etats-Unis, elle n'a rien appris du passé.

Washington commence par lancer un avertissement, attend puis renouvelle son avertissement. Et finit par perdre patience et sort la grosse artillerie. Ainsi les Etats-Unis exigent, depuis 1943 déjà, que la Suisse cesse de blanchir l'or de l'Allemagne nazie. En vain. En 1946, Berne doit accepter une amende de

250 millions de francs pour solder ce différend, un accord qualifié alors de *diktat* et d'humiliation.

Le scénario se répète à propos des fonds en déshérence. En 1946, les Etats-Unis demandent que nous nous saisissions du dossier. Sans effet. Dans les années 60, nouvel avertissement. Sans effet. Et le capital-patience étant épuisé, UBS et Credit Suisse se voient contraints de verser 1,25 milliard dans un fonds pour dédommager les ayants droit des comptes bloqués depuis la fin de la guerre.

Dans le conflit actuel, le même scénario a prévalu. Après qu'UBS a dû passer à la caisse pour éviter des poursuites pénales aux Etats-Unis et que la Suisse a autorisé la transmission de milliers de dossiers de clients de la banque, d'autres établissements n'ont pas hésité à accueillir et même à démarcher des contribuables américains fuyant UBS. Faut-il s'étonner que la patience de Washington soit à bout?

Nombre de parlementaires bourgeois accablent Eveline Widmer-Schlumpf parce qu'elle n'a pas obtenu un accord global pour régler ce différend. Les

Etats-Unis ont en effet préféré traiter directement avec les banques, arguant qu'une affaire pénale ne pouvait faire l'objet d'un accord inter-étatique. Il est pour le moins paradoxal de voir des politiciens, toujours empressés de limiter l'action de l'Etat et de prêcher la responsabilité individuelle, privilégier soudain l'intervention de la puissance publique dès lors que des banques sont sur la sellette.

Et il est tout aussi paradoxal d'observer le souci des députés de connaître les conséquences de la *lex USA* avant que d'éventuellement l'approuver. Alors qu'il ne s'agit que de créer les conditions légales pour que les banques puissent régler leur contentieux avec les Etats-Unis.

Le Parlement n'est pas toujours aussi pointilleux en matière d'évaluation prospective des textes qu'il adopte. Il n'est que de rappeler la cacade à laquelle a donné lieu l'initiative dite générale, approuvée par le peuple en 2003 - et supprimée de la Constitution six ans plus tard, le Parlement reconnaissant qu'elle n'était pas praticable. Sans parler des multiples révisions de la législation sur l'asile, des gesticulations qui n'ont pas fait avancer d'un pouce le dossier.